



Peut-on domicilier une activité dans un autre pays

Par **princesskantarell**, le **02/09/2010 à 11:01**

Bonjour, rn rn Je compte vendre des produits sur Internet (enregistrements sur CD), destinés uniquement au marché francophone. rn Je vis actuellement en Suède où l'ensemble des prélèvements fiscaux et charges sociales se montent à 62% du CA. rn En France, avec le régime d'auto-entrepreneur en micro entreprise, les prélèvements seraient de 20,5% du CA. rn Ma question : si je dispose d'une adresse en France, puis-je y domicilier mon activité ? Combien de mois par an doit-on vivre en France pour cela ?

Par **fabienne034**, le **02/09/2010 à 13:48**

bonjour, rn rn oui mais il faut payer ses impôts en France rn rn pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur rn rn <http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

Par **princesskantarell**, le **02/09/2010 à 14:26**

Auquel cas. je devrais redevenir résidente en France et touriste en Suède. rn Mais cela est-il possible même si je vis la majorité du temps en Suède ? rn Existe-t-il un texte donnant une indication sur le minimum de temps qu'il faut vivre dans en France pour y être résident ?